

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 10 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-04-10-01

Date de la convocation 05/04/2024	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
Convoqués : 23	Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE
Présents : 15	Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Céline TAMPIGNY par Sonia DOUAY
Représentés : 2	Étaient absents non excusés : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO
Absents : 6	
OBJET :	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance
Finances	Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion qu'il a transmis pour examen aux conseillers municipaux et qui a été étudié lors de la commission de finances, constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.
Budget principal	Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Approbation du compte de gestion 2023	Le compte de gestion répond à deux objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Justifier l'exécution du budget ;- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comporte ; <ul style="list-style-type: none">- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci. Le compte de gestion retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.
	Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.
	Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.

Suite et fin délibération n°2024-04-10-01

	SECTION D' INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 455 111,41	2 830 554,75	7 285 666,16
Titres de recette émis (b)	1 368 870,61	2 755 253,60	4 124 124,21
Réductions de titres (c)	47 612,37	83 530,72	131 143,09
Recettes nettes (d = b - c)	1 321 258,24	2 671 722,88	3 992 981,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 455 111,41	2 830 554,75	7 285 666,16
Mandats émis (f)	1 240 069,55	2 225 580,32	3 465 649,87
Annulations de mandats (g)	55 381,29	2 333,97	57 715,26
Dépenses nettes (h = f - g)	1 184 688,26	2 223 246,35	3 407 934,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	136 569,98	448 476,53	585 046,51
(h - d) Déficit			

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND
